PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 614-06-26 modifiant le règlement 605-01-26 décrétant une dépense de 4 102 510 $ et un emprunt de 4 102 510 $ pour l'aménagement et le raccordement des puits de la rivière Noire au réseau d'aqueduc municipal

AVIS PUBLIC est donné par Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier

Que le conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 6 juillet 2026 a adopté le règlement suivant:

Règlement 614-06-26 modifiant le règlement 605-01-26 décrétant une dépense de 4 102 510 $ et un emprunt de 4 102 510 $ pour l'aménagement et le raccordement des puits de la rivière Noire au réseau d'aqueduc municipal

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 1er juin 2026
- Dépôt du projet de règlement : 1er juin 2026
- Adoption du règlement : 6 juillet 2026
- Approbation du MAMH : 22 septembre 2026
- Date d'entrée en vigueur : 13 octobre 2026

Que ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 13 octobre 2026.

Claude Fortin

Claude Fortin,
directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 13 octobre 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Municipalité le 13 octobre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 octobre 2026.

Claude Fortin

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier